

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 1er février 2021 à 18h45 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford. Séance à huis clos à cause de la pandémie.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le siège no.4 est vacant.

2021-02-27 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} FÉVRIER 2021

1. Ordre du jour 1^{er} février 2021
2. Procès-verbal du 4 janvier 2021
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption du règlement no.326 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux dans le cours d'eau de la branche 9 de la décharge D
 - b) Avis de motion règlement pour encadrer la production de cannabis en serre
 - c) Avis de motion 1^{er} projet – plan d'urbanisme règl. de zonage 309-11
5. Dépôt des sites contaminés
6. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque la somme de ces contrats est supérieure à 25 000 \$ pour l'année fiscale 2020
7. Entente pour le partage des redevances dans l'exploitation des carrières et sablières avec la municipalité de Sainte-Clotilde
8. Travaux pour changements et réparations de plaques pour adresses civiques
9. Subvention pour couches lavables
10. Autorisation de dépenses
 - a) Administration :
 1. Formations pour le personnel municipal
 2. Achat véhicule municipal
 3. Renouvellement 2021 – soutien annuel du logiciel Documentik
 - b) Voirie :
 1. Clignotant camion Ford 250
 2. Chauffe-eau garage municipal
 3. Location tracteur pour coupe de bordure de chemin
 - c) Service des incendies :
 1. Achats boyaux d'incendie et bottes
 2. Achat d'un ordinateur portable
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Comité Centre Multiculturel : Projet "marché public estival"
- embauche d'un étudiant
11. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
12. Sujets divers : Renouvellement honoraires professionnels Prudent
Mesures d'urgence
13. Correspondance
14. Période des questions

15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12, "Sujets divers", ouvert.

2021-02-28 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 janvier 2021, tel que déposé.

2021-02-29 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2020 ou 2021, ou par une appropriation de surplus ;

| | | | |
|------------------------|------------|--------------------------------|--------------|
| 202100018 | 2021-01-08 | Ministère du revenu du Québec | 15 236.02 \$ |
| 202100019 | 2021-01-08 | Receveur Général du Canada | 5 733.23 \$ |
| 202100020 | 2021-01-12 | FQM | 2 580.73 \$ |
| 202100021 | 2021-01-12 | Hemmingford Girl Guides | 250.00 \$ |
| 202100022 | 2021-01-12 | SCABRIC | 100.00 \$ |
| 202100023 | 2021-01-12 | Groupe géomatique AZIMUT inc. | 2 580.04 \$ |
| 202100024 | 2021-01-12 | COMAQ | 609.37 \$ |
| 202100025 | 2021-01-12 | Tourisme Montérégie | 494.39 \$ |
| 202100026 | 2021-01-12 | Modellium inc. | 942.80 \$ |
| 202100027 | 2021-01-12 | REACTIF agence web inc. | 7 107.38 \$ |
| 202100028 | 2021-01-12 | Somerville Garage | 5 294.95 \$ |
| 202100029 | 2021-01-12 | Sel Warwick Inc. | 11 374.25 \$ |
| 202100030 | 2021-01-12 | RICOVA | 13 089.64 \$ |
| 202100031 | 2021-01-12 | RICOVA SM INC. | 6 326.96 \$ |
| 202100032 | 2021-01-12 | CSRGDPJL | 1 738.67 \$ |
| 202100033 | 2021-01-12 | Yves Madore A-G | 2 475.01 \$ |
| 202100034 | 2021-01-13 | Bell Canada | 505.34 \$ |
| 202100035 | | Annuler | |
| 202100036 | 2021-01-13 | Dery Telecom | 188.06 \$ |
| 202100037 | 2021-01-13 | Bell Mobilité | 107.32 \$ |
| 202100038 | 2021-01-13 | Hydro-Québec | 2 235.74 \$ |
| 202100039 | 2021-01-13 | Rona (FCDQ) | 22.39 \$ |
| 202100040 | | Annuler | |
| 202100041 | 2021-01-13 | CIBC Visa | 186.24 \$ |
| 202100042 et 202100043 | | Annuler | |
| 202100044 | 2021-02-01 | COMBEQ | 707.10 \$ |
| 202100045 | 2021-02-01 | Dunton Rainville | 592.12 \$ |
| 202100046 | 2021-02-01 | Fonds d'information | 65.00 \$ |
| 202100047 | 2021-02-01 | GS Moteurs Électriques | 87.39 \$ |
| 202100048 | 2021-02-01 | MRC des Jardins-de-Napierville | 51 382.00 \$ |
| 202100049 | 2021-02-01 | Perron et fils Inc. | 228.57 \$ |
| 202100050 | 2021-02-01 | Pierre Martin | 1 425.00 \$ |
| 202100051 | 2021-02-01 | Somac Diesel performance Inc. | 59.74 \$ |
| 202100052 | 2021-02-01 | Ville de St-Rémi | 632.36 \$ |
| 202100053 | 2021-02-01 | Pavages MCM Inc. | 51 873.27 \$ |
| 202100054 | 2021-02-01 | CMP Mayer Inc. | 24 312.90 \$ |

| | | | |
|-----------|------------|------------------------------------|----------------------|
| 202100055 | 2021-02-01 | Portes de Garage RSM | 582.86 \$ |
| 202100056 | 2021-02-01 | Excavation Erwin Inc. | 4 029.87 \$ |
| 202100057 | 2021-02-01 | JALEC INC. | 30 041.30 \$ |
| 202100058 | | Annuler | |
| 202100059 | 2021-02-01 | Inspections d'échelles D. Thibault | 338.03 \$ |
| 202100060 | 2021-02-01 | Pétrolière Impériale - ESSO | 939.13 \$ |
| 202100061 | 2021-02-01 | HAMSTER | 167.40 \$ |
| 202100062 | 2021-02-01 | SPCA Roussillon | 114.98 \$ |
| 202100063 | 2021-02-01 | Claude Joyal Inc. | 56.40 \$ |
| 202100064 | 2021-02-01 | SERVICE RG 1998 | 247.20 \$ |
| 202100065 | 2021-02-01 | AGREGATS STE-CLOTILDE inc. | 2 339.57 \$ |
| 202100066 | 2021-02-01 | NAPA - Pièces d'autos JKLM inc. | 244.97 \$ |
| 202100067 | 2021-02-01 | Promotek - Groupe PG | 241.87 \$ |
| 202100068 | 2021-02-01 | Enviro-STEP Technologies inc. | 235.70 \$ |
| 202100069 | | Annuler | |
| 202100070 | 2021-02-01 | BUDGET PROPANE | 970.73 \$ |
| | | Paie des employés | 15 948.78 \$ |
| | | | <u>267 042.77 \$</u> |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 267 042,77 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2021-02-30 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 326 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 9 DE LA DÉCHARGE D

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a imposé à la Municipalité du Canton de Hemmingford, sous forme de quote-part, un compte payable pour des travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 9 de la décharge D ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cours de la branche 9 de la décharge D a été adoptée par la résolution 2020-04-65 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le compte payable à la MRC des Jardins-de-Napierville est de 19 956,38\$ et que ce montant sera réparti par la municipalité locale aux contribuables dans le bassin du cours d'eau au prorata de la superficie contributive;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de la quote-part dont elle est débitrice pour un service de la MRC est financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Lucien Bouchard a donné un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement à la séance régulière du conseil le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement suivant portant le numéro 326 soit adopté et promulgué.

Copies du règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT ENCADRANT LA PRODUCTION DE CANNABIS EN SERRE.

Le conseiller Lucien Bouchard donne un AVIS DE MOTION, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture, un projet de règlement pour encadrer la production de cannabis en serre.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO.309-11, MODIFIANT RÈGLEMENT 309 DE ZONAGE

Le conseiller Pierre Mineau donne un AVIS DE MOTION, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture, un projet de règlement pour mettre en concordance le règlement municipal de zonage et mettre à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles.

2021-02-31 RÈGLEMENT NO.309-11, MODIFIANT RÈGLEMENT NO.309 DE ZONAGE,

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le schéma d'aménagement de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, URB-205-2019, pour une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE selon certains critères le justifiant, des demandes pourront être présentées avant 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Pierre Mineau a donné un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement à la séance régulière du conseil le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

QUE le projet règlement suivant portant le numéro 309-11 soit adopté, qu'une publication d'avis public afin qu'une mesure de consultation publique soit lancée par écrit pour les résidents intéressés d'une durée de 15 jours.

2021-02-32 DÉPÔT DU RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige depuis 2015, que les organismes municipaux doivent appliquer des nouvelles normes comptables, soit le nouveau chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des recherches à ce niveau ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le dépôt du rapport des sites contaminés pour l'année fiscale 2020.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE FISCALE 2020

CONSIDÉRANT QUE L'article 961.4 de la *Loi du Code municipal*, stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE la directrice générale confirme avoir affiché cette liste, au 31 janvier 2021, sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur le babillard municipal;

| <u>FOURNISSEUR</u> | | <u>OBJET - DÉPENSE</u> |
|---------------------------------|------------|---|
| CMP Mayer inc. | 34 028\$ | - Équipements pour service des incendies |
| Col Sel Transit / Ricova SM inc | 75 924\$ | - Nouveau contrat pour collecte de matière recyclable, transport et triage 2020-2022 |
| Construction Techroc | 709 097\$ | - Pavage chemins Lavallée et Shield |
| Groupe Chenail | 30 181 \$ | - Travaux de réparation d'asphalte une zone sur chemin Moore |
| Sel Warwick | 39 684 \$ | - Sel de déglacage pour les chemins d'hiver, saison 2020-2021 |
| L'Équipe Marcil | 51 936 \$ | - Scellement de fissures sur chemins James Fisher, Brownlee Sud et Jackson |
| Ricova Service inc. | 124 651 \$ | - Nouveau contrat de collecte transport et élimination des ordures 2020-2022 |
| Groupe Ultima | 22 548 \$ | - Assurances (véhicules, responsabilité, équipements bureau et service des incendies) |

2021-02-33 ENTENTE POUR LE PARTAGE DES REDEVANCES DANS L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-12-212 mandatait M. Paul Viau, maire, pour une rencontre de médiation avec M. Guy-Julien Mayné maire suppléant de la municipalité de Sainte-Clotilde, pour convenir d'une entente dans la demande de partage des redevances dans l'exploitation des carrières et sablières perçues de la municipalité de Sainte-Clotilde;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues sur un montant équivalent à 6% des redevances;

CONSIDÉRANT QUE les 2 maires ont partagé avec leur conseil municipal respectif, les propositions liées à l'entente verbale, principalement l'acceptation du montant de 6% versé pour les redevances;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont convenu que les frais de rédaction de l'entente, par Dunton Rainville, seront partagés à parts égales entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ont approuvé la résolution 2021-01-038 en séance extraordinaire le 20 janvier 2021, validant la proposition de l'entente présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'entente de partage des redevances à 6% et de payer à parts égales les frais de rédaction de l'entente avec la municipalité de Sainte-Clotilde.

2021-02-34 TRAVAUX POUR CHANGEMENTS ET RÉPARATIONS DE PLAQUES POUR ADRESSES CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE 3 adresses civiques sur le chemin Elizabeth doivent être corrigées : 588 à 590, 585 A et B à 588 A et B ainsi que pour un lot voisin 586;

CONSIDÉRANT QUE les plaques civiques devront être remplacées aux frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion C. Clermont offre la vente de ces plaques et leur installation par un maçon, pour un montant de 400\$ chacune, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la dépense de 1200\$ excluant les taxes, pour l'achat et l'installation des nouvelles plaques.

2021-02-35 SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT la conscientisation de plus en plus importante à la diminution du tonnage d'ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de couches jetables nécessaire à la propreté d'un jeune enfant est extrêmement considérable ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes familles à faire un choix écologique quant à l'utilisation de couches ;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité pour obtenir la subvention sont :

- Être résident depuis au moins 6 mois;
- Posséder les factures originales de l'achat de couches lavables;
- Avoir un enfant de moins de 18 mois avec une preuve de sa naissance;
- Remplir le formulaire dans un délai de 6 mois suivant l'achat;.

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion de la subvention effective de 1 janvier 2021 et prendre fin le 31 décembre 2021.

50% du montant total dépensé pour l'achat pour un montant maximal de dépenses, soit :

- o 100\$ pour des couches neuves
- o 50\$ pour des couches de seconde main (achetées dans une boutique qui peut fournir une facture appropriée)

- Un seul montant sera accordée par enfant
- Un montant maximal de 1 000\$ pourra être versé annuellement pour le total des demandes reçues provenant du budget général;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU _____, le maire n'ayant pas voté,

D'OCTROYER une subvention selon les critères si haut mentionnés. Financé par le budget général de 2021

2021-02-36 FORMATIONS DG, ADJOINTE ET DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET L'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent travailler dans un monde municipal en constante évolution ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), ainsi que la Corporation des officiers en bâtiment du Québec (COMBEQ) contribuent, par l'offre de formation disponible, au développement des connaissances des employés municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'inscriptions pour toutes formations pertinentes, pour la directrice générale, l'adjointe, pour un montant budgété de 2 000\$ ainsi que la directrice et l'adjointe à l'aménagement et l'inspection, un montant budgété de 3 000\$, fonds provenant du budget 2021 en formation.

2021-02-37 ACHAT VÉHICULE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent se déplacer fréquemment pour les inspections sur le territoire et des formations ;

CONSIDÉRANT QU'un véhicule Chevrolet Equinox répond aux critères recherchés, est disponible au coût de 20 800\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat du véhicule, financé par le budget 2021 pour les immobilisations en voirie.

2021-02-38 CHAUFFE-EAU POUR GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun chauffe-eau installé au levier situé au garage municipal :

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat serait de 300\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat du chauffe-eau, montant prévu au budget 2021 pour l'entretien au garage municipal.

2021-02-39 ACHAT GYROPHARE POUR CAMION FORD 250

CONSIDÉRANT QUE le camion de voirie Ford 250 devra être muni d'un clignotant sur son toit qui sera plus performant lors des interventions sur les routes le jour que celui actuel ;

CONSIDÉRANT QU' un clignotant est disponible pour 500\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat de cet équipement prévue au budget 2021 pour la voirie.

2021-02-40 LOCATION TRACTEUR, PÉRIODE ESTIVALE 2021 POUR LA COUPE DES BORDS DES CHEMINS LOCAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie suggère la location d'un tracteur supplémentaire pour exécuter la coupe des bordures des chemins plus fréquemment , de manière que les 2 employés de la voirie puissent exécuter la taille des bordures de chemins;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mini Excavatio S.M. Blais inc. offre une soumission pour la location d'un tel tracteur, au montant de 5500\$, pour une période de 5 mois, incluant le transport , avant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la location du tracteur, que la directrice générale signe l'entente Avec Mini Excavation S.M. Blais. Cette location sera financée par le montant prévu au budget 2021, au département de la voirie.

2021-02-41 BOYAUX D'ARROSAGE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE certains équipements au service des incendies doivent être remplacés chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs boyaux d'arrosage doivent être remplacés au coût de 1 015\$, par l'entreprise CMP MAYER INC, avant les taxes et sans le frais de transport ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat et le paiement a CMP MAYER INC, montant budgété pour les dépenses d'équipements en incendie en 2021.

2021-02-42 RENOUVELLEMENT 2021 – SOUTIEN ANNUEL DU LOGICIEL DOCUMENTIK

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le logiciel Documentik pour gérer ses archives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien annuel doit être renouvelé pour un montant de 486.34 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais de soutien annuel de 486.34\$ chargés par l'entreprise Gestar, tel que prévu dans le budget municipal de 2021.

2021-02-43 BOTTE POUR POMPIER

CONSIDÉRANT QUE certaines pièces équipements de l'habit de combat de pompier doivent être remplacées ;

CONSIDÉRANT QU'une paire de bottes doit être remplacée au coût de 295\$ Par CMP MAYER INC, sans les taxes et frais de transport ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'achat et le paiement à CMP MAYER INC , pour les dépenses d'équipements en incendie budgété en 2021.

2021-02-44 ACHAT ORDINATEUR PORTABLE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies doit changer l'ordinateur portable attribué pour l'utilisation du chef des incendies et tout autre pompier qui le souhaite;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hamster offre un portable au coût de 935\$ incluant la préparation, mais sans les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission de Hamster et le paiement, financé par le budget 2021 pour le service des incendies en équipements de bureau.

2021-02-45 PROJET DU COMITÉ CULTUREL : MARCHÉ PUBLIC ESTIVAL

CONSIDÉRANT QUE le Comité des jeunes de Hemmingford (Junior Council) veut créer un centre multiculturel pour offrir à la communauté divers événements et activités;

CONSIDÉRANT QU'un projet de marché public estival se concrétise et que la municipalité présentera une demande de subvention pour l'embauche d'un étudiant à 35 heures par semaine pendant 16 semaines, les mois de mai à août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 11 000\$ et est sujet à une possible subvention maximale de 75% et que le coût, avec ou sans subvention, sera partagé entre les municipalités du Village et du Canton sur la base de 30% / 70%;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté de la présentation du projet préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE LE CONSEIL APPROUVE la dépense de 11 000\$, dépense à être partagée dans une proportion de 30% / 70% entre les municipalités du Village et du Canton de Hemmingford., si la subvention n'était pas accordée.

Cette dépense est financée par le budget 2021 pour les dons.

2021-02-46 RENOUVELLEMENT AU PORTAIL REZILIO 2021

CONSIDÉRANT QUE le plan en sécurité civile pour les mesures d'urgence - aide aux sinistrés, a été révisé par la municipalité en 2019, par l'accompagnement de l'entreprise Prudent;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel pour le renouvellement au portail d'urgence Rezilo est de 1 295\$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RENOUVELLER le soutien professionnel pour l'année 2021, à Prudent Mesure d'urgence et sécurité civile Inc., coût financé par le budget 2021 pour les adhésions et services techniques.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Séance à huis clos. Aucune question soumise au préalable par le public.

2021-02-47 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée 19h18.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

| | |
|------------|------------|
| 2021-02-29 | 2021-02-40 |
| 2021-02-34 | 2021-02-41 |
| 2021-02-35 | 2021-02-42 |
| 2021-02-36 | 2021-02-43 |
| 2021-02-37 | 2021-02-44 |
| 2021-02-38 | 2021-02-45 |
| 2021-02-39 | 2021-02-46 |